

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 9
Présents : 8
Nombre de suffrages : 8

<u>Date de convocation</u> 29/11/2023
--

<u>Date d'affichage</u> 29/11/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. GABARD Alain

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. POUPLIN Michel

Numéro interne de l'acte : D01.12.2023

Objet : D01.12.2023 - EHPAD : CHARGES RESTAURATION SCOLAIRE 2024

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que chaque année le conseil d'administration vote le montant des charges correspondant à la fabrication des repas du restaurant scolaire.

Il explique également à l'assemblée que dans un souci de simplification, le budget lié à la fabrication des repas pour la restauration scolaire est intégré dans le budget principal de l'EHPAD.

En 2023 ce montant a été estimé à 83 950,00 € (délibération du 1^{er} décembre 2022). Le montant réel est de 92 347,00 €.

En 2024, le montant des charges correspondant à la fabrication des repas a été estimé à 91 730,00 €.

Une régularisation sera effectuée en fin d'année en fonction de l'activité réelle.

Monsieur le Président propose :

- D'approuver la décision ci-dessus,
- D'approuver la régularisation de 8 397,00 € pour l'année 2023,
- Décide de répartir le paiement en 10 mandatements de 9 173,00 € chacun pour l'année 2024,
- Décide de régulariser le solde éventuel à la fin de l'exercice 2024.

Après délibération, à l'unanimité des votants, les membres du Conseil d'Administration acceptent les propositions de Monsieur le Président.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Michel POUPLIN



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président,

